

ASSOCIATION
LOI 1901

Alban Charlet
Président

Maison de L'Isle-Adam
95290 L'Isle-Adam

Téléphone : 01 34 08 52 56
Email : charlet.alban@neuf.fr

**DANS CE
NUMÉRO :**

Le lac des ciments, la situation à aujourd'hui...	2
Le développement durable, JM Vincent...	3
Fête de la chasse ...	3
Partenariat avec Leclerc de L'Isle-Adam	3
Les risques d'inondations en Val d'Oise...	4
Chez nos amis des abeilles du Val d'Oise...	5
Sortie dans le parc du château de Grouchy...	6
2010, l'année de la biodiversité...	6
Sortie découverte du Marais de Stors...	7
Conférence du Dr Cauchy en avril dernier...	7
Calendrier 2ème Semestre 2010...	8
Une date importante à retenir...	8



Maison des Associations
de L'Isle-Adam

L'Isle-Adam pour la Sauvegarde de l'Environnement et des Forêts



BULLETIN TRIMESTRIEL

N° 11

2010 JUILLET

Le mot du Président



En cette période de fin d'année scolaire, et pour les actifs (*ils existent encore*), de congés d'été, permettez-moi de vous souhaiter de bonnes vacances. Pour les personnes, qui pendant cette période de repos resteront en Val d'Oise, je leur propose de profiter de leur temps libre pour arpenter les coins de nature de notre beau département, les forêts domaniales, la vallée des peintres, le Vexin français et ses villages pittoresques

Valdoisiens, nous sommes privilégiés, avec L'IASEF. Soyons vigilants, rappelons-nous qu'en 10 ans en France, c'est l'équivalent d'un département qui a été conquis sur les espaces naturels grignotage des forêts, bétonnage en centre ville de terrains privés, aménagements routiers, disparition inquiétante des surfaces agricoles. La pression en Ile de France est encore plus forte qu'ailleurs ... Un cinquième de la population dans un rayon de 40 kms. La crise a laissé des traces dans le paysage, combien d'hectares à l'abandon transformés en friches industrielles ...

Chaque municipalité aspire aujourd'hui à créer ou à développer sa zone d'activité commerciale avec comme argument louable, créer des emplois ... Mais ne serait-il pas temps de poser les bonnes questions : en Val d'Oise, l'offre est-elle insuffisante pour couvrir les besoins ? Avant d'amputer les espaces naturels restants et, plus particulièrement, les terres agricoles, ne serait-il pas souhaitable de

réaménager les friches industrielles existantes qui défigurent le paysage et de reconstituer en partie le tissu industriel qui, sauf erreur, nous fait grand défaut ?

Nos trois forêts domaniales situées en zone périurbaine bénéficient d'un statut de forêt d'accueil. La brutale augmentation des coupes programmées dans les nouveaux plans d'aménagement est-elle dictée pour une sylviculture durable ou par des raisons économiques avec ses conséquences catastrophiques à moyen et long terme sur notre qualité de vie ?

Notre association, qui a pour vocation la sauvegarde des espaces naturels, se doit d'être présente dans les instances où il y a débat et elle le sera ! Le stand de L'IASEF au forum des associations à L'Isle-Adam peut être le lieu d'échanges pour faire valoir votre point de vue sur ces sujets environnementaux. Nous vous y attendons.

Une motion de synthèse sur les différentes thématiques vous sera présentée par le conseil d'administration lors de notre prochaine assemblée générale du **23 octobre 2010** qui se tiendra à L'Isle-Adam.

Bien Cordialement,

Alban CHARLET

C'est l'été...



Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.fr

E. LECLERC
L'ISLE-ADAM

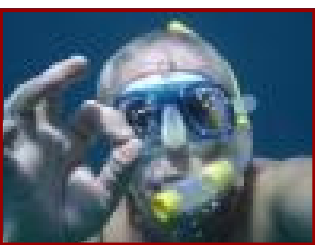
Le lac des ciments, où en sommes-nous ?...

Il y a de cela quelque temps, le Préfet du Val d'Oise avait autorisé la société Calcia, à remblayer le lac des ciments, propriétaire du site situé sur les communes de Beaumont, Nointel et Mours.

En juillet 2008, les Amis de la Terre du Val d'Ysieux et Val d'Oise Environnement, disposant de l'agrément indispensable pour entamer une procédure en justice, ont déposé un recours devant le Tribunal Administratif (T.A.) de Pontoise. Ces deux associations, soutenues par L'IASEF, ont obtenu récemment l'annulation de l'arrêté.

Celles-ci ont également contesté l'étude réalisée pour l'enquête publique, qui ne recensait que 70 espèces animales et végétales sur le site. Les Amis de la Terre du Val d'Ysieux avaient en effet effectué, sur quatre saisons, une étude recensant plus de 800 espèces.

Dans un premier temps, au regard des documents présentés, le T.A., puis le Conseil d'état, ont suspendu en référé l'arrêté du préfet et renvoyé l'affaire au T.A. pour jugement sur le fond. Le T.A. vient de prononcer son jugement sur le fond en annulant l'autorisation préfectorale d'exercer le remblaiement.



Exemple de limpidité du lac

Nous rappelons que L'IASEF, dès le début, avait fait voter une motion par son conseil d'administration, afin de définir sa position sur ce dossier.

Lors des réunions, où nous avons été invités, nous avons rappelé que ce site était bien une propriété privée, mais qui présentait un intérêt écologique exceptionnel, et qu'à ce titre, l'intérêt général devrait prévaloir sur les intérêts de quelques uns. Nous pouvons affirmer aujourd'hui que, sans les actions des associations, le lac serait en partie remblayé.

Nous préconisons que la région (ou le département) devienne propriétaire et entame une démarche afin de classer ce site en Réserve Naturelle Régionale, comme cela a été possible pour la zone humide du marais de Stors et les carrières de Vigny. Pour notre part, nous avons toujours souhaité que ce site soit partiellement ouvert au public et à diverses activités, mais possède aussi des zones de protection de la biodiversité.



Zone de Flore naturelle

Pour compléter le dossier, la société Calcia, propriétaire du site, a cru bon d'attaquer au Tribunal d'instance, Mr Bohler, Président des Amis de la Terre du val d'Ysieux et M Houlbert, Président des amis du lac, pour violation de propriété privée et prises de photos illégales. Le tribunal vient de rendre son verdict : Calcia est déboutée de sa plainte et condamnée à payer les frais de justice.

Nous avons pris bonne note, lors des élections régionales et suite aux articles parus dans la presse éditions du Val d'Oise, des positions exprimées par l'ensemble des candidats sur la vocation de ce site exceptionnel. Nous restons vigilants quant à l'éventuelle procédure d'appel du propriétaire et aux solutions alternatives qui devraient être proposées prochainement.

Alban CHARLET
Président de L'IASEF



Longueur: 600m
Profondeur: 30m



Présence d'Ophrys abeille



Vue des 13 hectares du lac

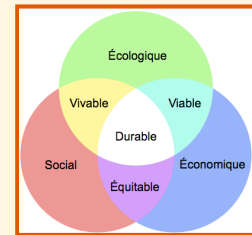


Présence d'Epipactis des marais

Le développement durable suivant JM. Vincent...



Après avoir fait le bilan de nos ressources naturelles et leurs évolutions à court et moyen terme, JM. Vincent, Chargé du développement durable au conseil général, nous a vivement encouragés à modifier nos habitudes de consommation avec des gestes simples au quotidien. Il nous a aussi présenté une méthode adaptée pour quantifier l'évolution de nos dépenses d'énergie.



Fête de la Chasse-Pêche et Ruralité à Presles...



Invitée par JL. Barrailler, Président départemental pour la gestion de la chasse du grand gibier, L'IASEF était présente à cette sympathique fête et présentait sur son stand les enjeux de la biodiversité.



Nadine Charlet de permanence sur le stand



Les sonneurs de cor

Les panneaux d'informations de L'IASEF

Le Magasin Leclerc de L'Isle-Adam, signature d'un partenariat...



Lors de notre dernier conseil d'administration, les membres présents ont validé le nouveau partenariat avec le centre Leclerc de L'Isle-Adam. C'est après deux rencontres avec le M. Arnould directeur du magasin, et Estelle Cros, Responsable Qualité qu'un accord a été conclu avec notre association. Depuis de nombreuses années, consciente des enjeux environnementaux, la Marque Repère encourage les gestes écologiques et multiplie les initiatives pour mieux se comporter. Grâce aux Contrats de Progrès pour l'Environnement, la Marque Repère s'investit, avec tous ses partenaires fournisseurs, pour réduire les impacts écologiques des différentes étapes de fabrication et distribution de ses produits. Nous tenons également à remercier M. Laurent Petitpas, propriétaire du magasin signataire de l'accord.

Les risques d'inondations en vallée de l'Oise...



Direction départementale
des territoires



La tempête Xynthia a médiatisé ce printemps la prévention des risques d'inondation en Charente-Maritime et en Vendée. Face à ce type de catastrophe, la traditionnelle question est de nouveau posée « Pourquoi a-t-on laissé construire dans des zones dangereuses ? De fait, la question de la mise en place des Plans de Prévention des Risques (PPR) revient au cœur du débat médiatique. Les PPR ont pour objectif, dans un secteur donné exposé à un risque naturel ou technologique, de délimiter les zones constructibles ou non, ainsi que les zones constructibles sous certaines conditions, en fonction des aléas de risque estimés. Les PPRI ont vocation à gérer spécifiquement les risques d'inondation. Quels sont les fondements législatifs et réglementaires des PPRI ? Qu'en est-il en ce qui concerne la vallée de l'Oise ?

Cadre législatif et réglementaire :

La loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier, ses décrets d'application n° 95-1089 du 5 octobre 1995 et n° 2005-3 du 4 janvier 2005 et la circulaire interministérielle du 24 avril 1996 regroupent les procédures réglementaires de prévention des risques naturels, tels que les inondations et définissent les mesures de prévention, protection et sauvegarde des personnes et des biens. Ils définissent le plan de prévention des risques naturels prévisibles (P.P.R.).

Les P.P.R. sont prescrits et approuvés par les préfets, après enquête publique et avis des conseils municipaux des communes concernées. Ils délimitent, à l'échelle de chacune des communes, les zones exposées au risque prévisible. Les P.P.R. ont valeur de servitude d'utilité publique et, à ce titre, ils sont opposables aux demandes d'autorisation de construire ou de travaux. Ils sont annexés au plan local d'urbanisme (P.L.U.), ou à défaut au plan d'occupation des sols (P.O.S.)

Les P.P.R. sont consultables dans leur intégralité :

- en préfecture,
- en sous-préfectures,
- dans la mairie du chef-lieu de canton,
- dans les mairies des communes concernées,
- dans les communautés de communes (ex : L'Isle-Adam).

Objectifs :

Les P.P.R.I. consistent à assurer la sécurité des personnes et des biens vis-à-vis des risques d'inondations tout en préservant des milieux naturels. Leur élaboration a donc pour but de :

- délimiter et préserver les capacités d'écoulement des eaux et d'expansion des crues,
- sauvegarder l'équilibre des milieux dépendant des petites crues,
- délimiter les zones d'aléas, en fonction, notamment, des crues de référence permettant d'établir la cote des Plus Hautes Eaux Connues (P.H.E.C.) (Pour le Val d'Oise, 1910 à l'aval de l'écluse de Pontoise, 1926 à l'amont),
- interdire les constructions dans les zones où la sécurité des personnes et des biens ne peut être assurée,
- contrôler l'extension de l'urbanisation dans le lit majeur de la rivière et les autres zones inondables,
- éviter tout endiguement ou remblaiement non justifié par la protection de zones très urbanisées,
- édicter des mesures et des prescriptions de nature à permettre le fonctionnement des services publics vitaux et, dans la mesure du possible, des activités économiques, en période de crue.

Le P.P.R.I. de la Vallée de l'Oise : couvre les 22 communes du Val d'Oise riveraines de l'Oise, vis-à-vis du risque fluvial

- en rive droite, de Bruyères-sur-Oise à Jouy-le-Moutier
- en rive gauche, d'Asnières-sur-Oise à Neuville-sur-Oise

En outre, 4 communes, dont Valmondois et Presles, sont concernées par les risques de ruissellement lors de pluies violentes.

Le P.P.R.I. de la vallée de l'Oise a été approuvé initialement le 7 juillet 1998 a fait l'objet de 3 révisions, la dernière en date du 5 juillet 2007. Une nouvelle révision est en cours.

Il délimite 5 zones :

- une zone **rouge** relative aux secteurs urbanisés et inondables où toute nouvelle construction est interdite.
- une zone **bleue** relative aux secteurs urbanisés et inondables où les constructions sont autorisées sous certaines conditions (surélévation, limitation des maisons individuelles,...)
- une zone **turquoise** relative aux secteurs épargnés par les plus grandes crues, mais pouvant être exposés lors d'inondations exceptionnelles. Elle délimite les zones à une cote légèrement supérieure à la P.H.E.C. Lors de crues, ces secteurs sont souvent exposés à des remontées de nappe alluviale affectant les sous-sols.
- une zone **verte** non urbanisée et inondable, à vocation naturelle d'expansion des crues, limitant les travaux.
- une zone **jaune** inondable pouvant accueillir des activités et équipements d'intérêt général nécessitant l'usage de la voie d'eau.

N-B : une nouvelle zone noire spécifique où les maisons construites devront être détruites apparaît désormais en Charente-Maritime et Vendée.

Les risques d'inondations en vallée de l'Oise... (suite)

L'obligation d'information des acquéreurs et des locataires :

En application des dispositions de l'article L 125-5 du code de l'environnement, tout vendeur et tout bailleur d'un bien situé dans une commune exposée à un risque naturel ou technologique a l'obligation d'informer son acquéreur ou son locataire au moyen d'un état des risques indiquant si le bien est situé ou non dans une zone de risque.

Les informations permettant de connaître la situation de chaque commune au regard des risques naturels et technologiques sont accessibles :
sur le [site internet de la préfecture du département](#) (non actualisé actuellement)
sur le site « www.prim.net/ »

J.Lemarquand Membre administrateur L'IASEF

Chez nos amis des abeilles du Val d'Oise...



Les panneaux sont désoperculés pour extraire le miel

Le samedi 12 juin dernier, nous sommes allés prendre un cours d'apiculture chez les amis des abeilles de Domont. Nous croyions tout savoir sur ces insectes sociaux, mais il a fallu revoir notre copie.

Nous sommes restés plusieurs heures à écouter M. Manant qui nous a parlé de ses amies, c'est un passionné absolument passionnant.

Après avoir étudié la famille des apidés, depuis la reine des abeilles, jusqu'aux faux bourdons, nous sommes passés aux travaux pratiques. Revêtus de notre "scaphandre", les mains soigneusement cachées dans les poches, nous nous sommes approchés des ruches.



Notre Hôte Apiculteur



Cire gaufrée

Là, nous avons pu constater l'activité débordante de ces insectes qui décollent comme des fusées de leur ruche et reviennent en se posant plus lourdement, chargées de leur récolte récupérée aux alentours de leur site (jusqu'à 3 kms).

Les plus courageux de nos participants ont même pu laisser se promener un spécimen dans le creux de leur main.

La dégustation fut le moment le plus convivial, chacun a pu apprécier les nombreuses et différentes sortes de miel, fruits de très nombreuses heures de butinage.

"Il n'est si bonne compagnie qui ne se sépare" avec une petite pointe de regret... ont fortement pensé nos adhérents présents. Merci à vous "amis des abeilles" pour ce très bon moment convivial passé en votre compagnie.



Production de la gelée royale

M. OrLuc Membre L'IASEF



Les mains dans les poches, le visage protégé...



Abeille en train de butiner



Une ruche en activité

Une bien sympathique sortie de L'IASEF à Osny ...



Le parc du château



A l'écoute de Jean-Pierre



Le jardin à la Française



Les Rhododendrons



Le cèdre de l'Atlas

Le dimanche 23 mai nous étions une petite vingtaine de personnes à célébrer cette biodiversité à l'occasion de la fête de la nature.

Jean-Pierre Dautreme nous a accueillis dans "son jardin", le parc du Château de Grouchy à Osny. Lui, qui a longtemps travaillé à l'entretien du parc, le connaît dans le moindre détail, c'est un peu son enfant. Il a participé à l'aménagement du parc en sélectionnant les arbres, les parcelles... Le résultat est plutôt réussi, mélangeant les arbres remarquables, comme le magnifique cèdre de l'Atlas et les parcelles dites sauvages. La biodiversité est au rendez-vous, en particulier les oiseaux : une quarantaine d'espèces y est observable.

Au détour des différentes allées, le parc vous révèle toute la richesse de sa flore et de sa faune. Les hirondelles de fenêtre vous accueillent aux abords du château, les chants de la fauvette à tête noire, du pouillot véloce et du troglodyte mignon vous accompagnent tout au long du parcours.

Autour de l'étang, le héron se laisse observer au repos, les grenouilles vertes jouent à cache-cache dans les nénuphars, peut être aurez vous la chance d'apercevoir une flèche turquoise au ras de l'eau, le martin pêcheur y est présent mais toujours difficile à observer.

A visiter en toutes saisons...



Année de la biodiversité...



La forte médiatisation et l'échec du sommet de Copenhague, la crise financière ainsi que les phrases assassines de nos hommes politiques "l'environnement, ça commence à bien faire" pour ne retenir que celle-ci, ont largement contribué à l'occultation de cet événement international décrété par l'UNESCO : « **2010 année internationale de la biodiversité.** »

Hormis pour les personnes sensibles à l'environnement, le message a du mal à passer auprès du grand public. Les associations de protection de l'environnement relaient en permanence l'information mais rien n'y fait, la prise de conscience n'est pas encore là. Pourtant, les enjeux sont importants et les conséquences seront aussi néfastes que celles du réchauffement climatique. Les abeilles, les papillons désertent nos jardins, les hirondelles se font de plus en plus rares, la biodiversité s'amenuise.

La vie continue, le lobbying est en marche...

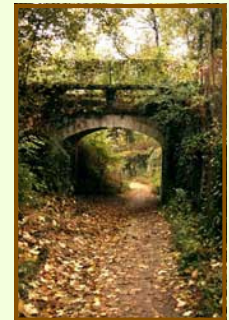
JM. Ternisien
Membre administrateur L'IASEF



Sortie-Découverte du marais de Stors...



Le jeudi de l'ascension, plus de quarante personnes avaient répondu présents à l'invitation lancée par L'IASEF pour arpenter une remarquable zone humide protégée "Le Marais de Stors". Les participants ont pu découvrir la richesse des lieux et apprécié les explications pertinentes de **Marie-Claire Gaudefroy-Valibouse**. Après cette visite, nous ne pouvons que nous féliciter de la décision de la région IDF qui a acquis ce domaine et en a confié la gestion à l'agence des espaces verts. Cela devrait inspirer nos élus quant à une solution alternative au Lac des Ciments de Beaumont/Oise. Le marais de Stors a été classé Réserve Naturelle Régionale par arrêté N° 09-94 du 15 juillet 2009. Il faut rappeler que la municipalité de Mériel qui avait à sa tête M. Rigollet (*Maire à l'époque*) est à l'origine de cette demande de classement.



Une passionnante conférence du Dr Cauchy...

Le vendredi 9 avril dernier, le docteur vétérinaire Jean Cauchy a animé une conférence sur les pathologies des animaux sauvages et leurs incidences sur l'homme et le cheptel. Une douzaine de maladies ont été passées en revue, dont quelques une transmissibles par les rongeurs ou le renard à l'homme tel que la leptospirose, la rage, l'échinococcose, la trichinellose, la grippe aviaire etc...

Nous remercions sincèrement le Docteur Cauchy pour sa passionnante prestation. Vous pouvez le retrouver une fois par mois sur les ondes de radio Enghien où il y anime une chronique sur les animaux.

Pathologie des animaux sauvages et leurs incidences sur l'homme et le cheptel

Conférence animée par
Jean Cauchy



La salle est à l'écoute du Dr Cauchy



Le mulot



Le renard



Calendrier des Activités

2ème semestre 2010



04 Sept

de 09H00 à 19H

Présence aux forum
des Associations
Centre A. Mauresmo
L'Isle-Adam



24 ou 25 Sept

Opération
Nettoyons la Nature
avec Leclerc



09 et 10 Oct

Fête de la Campagne
et foire horticole
L'Isle-Adam



21 et 22 Nov

Fête de l'arbre
L'Isle-Adam



Pour de plus amples
informations:
Tél: 01.34.08.52.56

Une date à retenir, le vendredi 10 Sept. 2010 à L'Isle-Adam...

A l'initiative de **L'IASEF** et de la ville de **L'ISLE-ADAM**,
La Fédération Nationale des Sociétés d'Amis des Forêts organise
le vendredi 10 septembre sa journée annuelle d'études à L'Isle-Adam.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

A partir de 9 h 15 : Accueil des participants

à la Maison de l'Isle Adam [MIA] rue de l'Abbé Breuil [parking réservé à proximité] Café de bienvenue

10 h 00 : Ouverture de la Journée

- Accueil par le Président de la Fédération M. Philippe Leroy, sénateur de la Moselle et président du groupe d'études « forêt et filière bois » du Sénat.
 - Accueil par M. Axel Poniatowski, député maire de l'Isle Adam.
- Accueil par M. Alban Charlet, président de L'IASEF, L'Isle-Adam pour la Sauvegarde de l'Environnement et des Forêts.

10 h 15 : Colloque : le bois-énergie

- Intervention de M. Philippe Van de Maele, Président de l'ADEME : les énergies renouvelables.
 - Intervention de M. Pierre Olivier DREGE, directeur général de l'ONF : la place du bois dans les énergies renouvelables.
- Interventions de MM. de SUTTER, président de l'Union des Industries des Panneaux de Process (UIPP) et Thierry d'ALLAN-CÉ, Directeur d'Agence Ile de France Nord Dalkia : y a-t-il une concurrence entre le bois énergie et le bois d'industrie ?

Echanges avec la salle

12 h 15 : Conclusions

par M. Axel Poniatowski, député maire de l'Isle Adam

12 h 45 : Déjeuner au restaurant de la plage à l'Isle-Adam

14 h 00 : Départ en bus pour les visites

Pendant les transferts, commentaires et informations dans les bus

14 h 30 : Découverte et présentation de la plus importante chaudière au bois de France, à Saint-Ouen l'Aumône.

Au retour, **arrêt dans la forêt domaniale de L'Isle-Adam**, à Nerville la Forêt : visite de cette forêt riche de son passé historique, de sa flore et de sa faune, sous la conduite d'un agent de l'ONF.

17 h 30 : Retour à l'Isle-Adam

Verre de l'amitié

Tous les adhérents des Associations membres de la Fédération sont invités à participer à cette journée en remplissant la fiche d'inscription et à y joindre 15 € par personne, contribution aux frais (déjeuner, entrées, car...) payés par la Fédération.



Fiche d'inscription à la journée du 10 septembre 2010 à l'Isle-Adam

A retourner avant le 1/09/10 à : L'IASEF 14 rue Théodore Prévost 95290 L'ISLE-ADAM

M. Mme.....

Association.....

Accompagné de

Participera à la journée

Nombre total de personnes.....Chèque joint de€ à l'ordre de la Fédération Nationale des Sociétés d'Amis des Forêts (FNSAF)

A. Héaulme Membre L'IASEF